

ACHATS – marchés fournitures et services

Les seuils sont évalués par :

- Montant total de l'opération HT
- ou par nomenclature et par an
- ou pour la durée du contrat (pour contrats pluriannuels – maximum 4 ans)

La cellule marchés publics de la CCIO intervient pour tout marché supérieur à 60 000 € HT

La CCM intervient à partir d'un seuil de 60 000 € HT

	0 - 14 999 € HT	15 000 - 59 999 € HT	> 60 000 € HT
Définition du besoin	Définition du besoin et de la <i>nomenclature</i> rattachée par la personne ressource		Marché pris en charge par la CCIO Définition du besoin et de la nomenclature rattachée par la personne ressource
Vérification budgétaire	Vérification que la dépense est autorisée au niveau budgétaire par le service Finance		
Consultation	Pas de consultation obligatoire 1 devis suffit	3 devis A partir de la définition du besoin, la personne en charge des achats rédige le dossier de consultation (utilisation du <i>modèle consultation 3 devis CCIO</i>) et consulte au moins 3 fournisseurs	Intervention du responsable achat et personne ressource de la CCIT: - Description du besoin (utilisation du <i>modèle CCIO fiche expression besoin</i>) et CCTP - Vérification des documents de consultation rédigés par la CCIO - Participation à l'analyse des offres - Si marché régional en groupement de commandes, participation de l'élus CCIT à la CCM régionale - Si marché local supérieur à 60 K€ HT, convocation de la CCM locale qui rend un avis - Vérifier que le prestataire ne fait pas partie de la liste des déclarations d'intérêt des élus - Signature et notification du marché par Président pour marché local
Publicité de la consultation	Pas de publicité obligatoire	La mise en concurrence vaut publicité	
Analyse des offres	Pas d'analyse des offres Vérifier que le prestataire ne fait pas partie de la liste des déclarations d'intérêt des élus	Par la personne en charge des achats avec la personne ressource (utilisation du <i>modèle TAO</i>), puis validation DG Vérifier que le prestataire ne fait pas partie de la liste des déclarations d'intérêt des élus	
Validation du choix et contrat	Etablissement du B de C via Linea Web finance (avec code nomenclature) et transmission au prestataire	Mail de rejet aux candidats non retenus et mail de notification par la personne en charge des achats Signature du dossier de consultation accepté par le Président et envoi au prestataire Etablissement du B de C via Linea Web finance (avec code nomenclature) et transmission au prestataire	
Exécution	Suivi et exécution des prestations, réception des prestations, suivi des factures		
Archivage	B de C et factures archivés dans Linea Compta	Dossier et pièces de la consultation archivés dans PUBLIC\Archives CCI CEEI\SECRETARIAT GENERAL CCI\COMMANDE PUBLIQUE	Dossier et pièces de la consultation archivés dans PUBLIC\Archives CCI CEEI\SECRETARIAT GENERAL CCI \COMMANDE PUBLIQUE ou archivage par CCIO

ACHATS – marchés travaux

Les seuils sont évalués par :

- Montant total de l'opération HT
- ou par nomenclature et par an
- ou pour la durée du contrat (pour contrats pluriannuels – maximum 4 ans)

La cellule marchés publics de la CCIO intervient pour tout marché supérieur à 100 000 € HT

La CCM intervient à partir d'un seuil de 60 000 € HT

	0 - 14 999 € HT	15 000 - 99 999 € HT	> 100 000 € HT
Définition du besoin	Définition du besoin et de la <i>nomenclature</i> rattachée par la personne ressource		Marché pris en charge par la CCIO Définition du besoin et de la nomenclature rattachée par la personne ressource
Vérification budgétaire	Vérification que la dépense est autorisée au niveau budgétaire par le service Finance		
Consultation	Pas de consultation obligatoire 1 devis suffit	3 devis A partir de la définition du besoin, la personne en charge des achats rédige le dossier de consultation (utilisation du <i>modèle consultation 3 devis CCIO</i>) et consulte au moins 3 fournisseurs	Intervention du responsable achat et personne ressource de la CCIT: <ul style="list-style-type: none"> - Description du besoin (utilisation du <i>modèle CCIO fiche expression besoin</i>) et CCTP - Vérification des documents de consultation rédigés par la CCIO - Participation à l'analyse des offres - Si marché régional en groupement de commandes, participation de l'élus CCIT à la CCM régionale - Si marché local supérieur à 60 K€ HT, convocation de la CCM locale qui rend un avis - Vérifier que le prestataire ne fait pas partie de la liste des déclarations d'intérêt des élus - Signature et notification du marché par Président pour marché local
Publicité de la consultation	Pas de publicité obligatoire	La mise en concurrence vaut publicité	
Analyse des offres	Pas d'analyse des offres Vérifier que le prestataire ne fait pas partie de la liste des déclarations d'intérêt des élus	Si < 60 000 € HT: Par la personne en charge des achats avec la personne ressource (utilisation du <i>modèle TAO</i>), puis validation DG Si > 60 000 € HT: convocation de la CCM locale qui rend un avis Vérifier que le prestataire ne fait pas partie de la liste des déclarations d'intérêt des élus	
Validation du choix et contrat	Etablissement du B de C via Linea Web finance (avec code nomenclature) et transmission au prestataire	Mail de rejet aux candidats non retenus et mail de notification par la personne en charge des achats Signature du dossier de consultation accepté par le Président et envoi au prestataire Etablissement du B de C via Linea Web finance (avec code nomenclature) et transmission au prestataire	
Exécution	Suivi et exécution des prestations, réception des prestations, suivi des factures		
Archivage	B de C et factures archivés dans Linea Compta	Dossier et pièces de la consultation archivés dans PUBLIC\Archives CCI CEEI\SECRETARIAT GENERAL CCI\COMMANDE PUBLIQUE	Dossier et pièces de la consultation archivés dans PUBLIC\Archives CCI CEEI\SECRETARIAT GENERAL CCI\COMMANDE PUBLIQUE ou archivage par CCIO

Manuel des procédures internes CCI du GERS - Achats - Mise à jour février 2026 – applicable à partir du 1^{er} avril 2026

